

## EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire



L'an deux mil vingt-deux et le six décembre 2022 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Latreille Haut, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 28

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU

Etait absent : M. Grégory HUGUE,

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

### Passage d'une gestion en AP/CP à une gestion en opérations pluriannuelles

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que la Ville de Tulle expérimente depuis l'exercice 2021 la gestion de sa section d'investissement avec le mécanisme d'autorisation de programme / crédits de paiement,
- Considérant que ce système est souvent utilisé par les collectivités qui mettent en place des opérations pluriannuelles et redondantes avec des enveloppes,
- Considérant qu'après avoir testé sur deux exercices ce mécanisme AP/CP, il s'avère que le bilan est contrasté, le système paraissant mal adapté pour une collectivité comme Tulle qui inscrit dans son Plan Pluriannuel d'Investissement des opérations pluriannuelles, mais très spécifiques sans que le caractère redondant soit réellement affirmé,
- Considérant, afin de conserver la lisibilité et le caractère pluriannuel de certains projets d'investissement, qu'il convient d'abandonner la gestion en AP/CP et de la remplacer par une gestion par opérations pluriannuelles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1- Décide** le passage d'une gestion en AP/CP à une gestion en opérations pluriannuelles.

**2-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Le secrétaire de Séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le :  
Date et ref de l'accusé de réception :

09 DEC. 2022  
09 DEC. 2022

228 - 06/12/2022